

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2020

Aujourd'hui dix février deux mil vingt, à dix-huit heures trente, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DIGEON, Maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : Mme BUTOR, M. TERRIER, Mme DURY, Mme GUITARD, M. MALET, M. DELANDRE, Mme PARÉ, Mme SCHWARTZ, M. JOSEPH, M. COQUELIN, Mme DUBOIS, Mme BABIN, Mme LAJUS, Mme DENIS, Mme DECHAMBRE, M. NOTTIN, Mme GABRIELLE, M. BELLABES, M. GRANDJEAN, M. BOUSCAL, M. BOURGUIGNAT, Mme FORTIN.

Ont donné délégation de vote :

- Mme JEHANNET à Mme GUITARD
- M. FONTENEAU à M. JOSEPH
- M. MENARD à M. MALET
- M. DOOR à M. DIGEON
- M. SILLET à M. TERRIER
- Mme TICOT à Mme DURY
- M. SUPPLISSON à M. DELANDRE
- M. GUILLAUME à Mme BUTOR
- Mme PIQUET à M. NOTTIN
- M. GALLINEAU à Mme GABRIELLE

Mme LAJUS remplit les fonctions de secrétaire.

* * *

Le Conseil Municipal adopte les procès-verbaux des séances des 29 août, 06 novembre et 16 décembre 2019.

* * *

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL DU 16 DÉCEMBRE 2019

*en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 16 décembre dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

Suppression de la régie d'avances créée par décision du 09 Septembre 1991 aux Services Techniques.

(Arrêté n° D 19/013 reçu en Sous-Préfecture le 13/12/2019)

Demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2020 pour l'opération de reconstruction de l'école maternelle du Grand-Clos, de 350 000 € HT (35 % du montant plafonné de 1 000 000 €).

(Arrêté n° D 20/001 reçu en Sous-Préfecture le 22/01/2020)

J'ai signé les marchés, accords-cadres et avenants suivants dans le cadre de la délégation que m'a confiée le Conseil Municipal par délibérations en date du 14 mai 2018 (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et du 27 octobre 2014 concernant APPROLYS.

Du 06 décembre 2019 au 31 janvier 2020

FOURNITURE ET LIVRAISON DE PLANTES DIVERSES POUR LA VILLE DE MONTARGIS
Accord Cadre d'une durée de 12 mois renouvelable 2 fois, soit 36 mois

Lot n°1 - Boutures et jeunes plants

HORTICOLE MAGUY S.A.S. - 17610 CHANIERES

Montant minimum annuel : 1 500.00 € HT

Montant maximum annuel : 4 500.00 € HT

Date de notification : 02/01/2020

Lot n°2 – Plantes annuelles et vivaces

LOGEART HORTICULTURE - 45700 VILLEMANDEUR

Montant minimum annuel : 18 000.00.00 € HT

Montant maximum annuel : 30 000.00 € HT

Date de notification : 26/12/2019

Lot n°3 – Plantes bisannuelles

LOGEART HORTICULTURE - 45700 VILLEMANDEUR

Montant minimum annuel : 3 500.00 € HT

Montant maximum annuel : 8 000.00 € HT

Date de notification : 26/12/2019

Lot n°4 – Chrysanthèmes

FANFELLE-GAUSSENS - 64110 GELOS

Montant minimum annuel : 5 000.00 € HT

Montant maximum annuel : 12 000.00 € HT

Date de notification : 07/01/2020

Lot n°5 – Plantes fleuries

LOGEART HORTICULTURE - 45700 VILLEMANDEUR

Montant minimum annuel : 800.00 € HT

Montant maximum annuel : 3 000.00 € HT

Date de notification : 26/12/2019

Lot n°6 – Plantes vertes

LOGEART HORTICULTURE - 45700 VILLEMANDEUR

Montant minimum annuel : 800.00 € HT

Montant maximum annuel : 3 000.00 € HT

Date de notification : 26/12/2019

TRAVAUX DE DECONSTRUCTION – BÂTIMENTS CAPROGA – BÂTIMENTS VNF – BÂTIMENT CENTRE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE ENFANTS**Avenant n°2**

Ets BLOT - (Mandataire du Groupement)

28200 CHATEAUDUN

Et AGRI-TERRITOIRES - 45140 RUAN

Montant : 9 565.00 € HT

Date de notification : 13/01/2020

CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT**Lot n°1 -Gros Œuvre, Maçonnerie, Carrelage, Enduits**

Ets REVIL - 45700 PANNES

Montant : 96 000.00 € HT

Date de notification : 07/01/2020

Lot n°2-Charpente

Ets DRU - 45250 BRIARE

Montant : 18 000.00 € HT

Date de notification : 07/01/2020

Lot n°3-Couverture, Zinguerie

Ets DRU - 45250 BRIARE

Montant : 34 000.00 € HT

Date de notification : 07/01/2020

Lot n°4-Menuiseries extérieures aluminium

Ets SUD METALLERIE - 45680 DORDIVES

Montant : 34 861.94 € HT

Date de notification : 07/01/2020

Lot n°5-Cloisons, Doublage, Plafonds

Ets BIDET - 45700 PANNES

Montant : 26 000.00 € HT

Date de notification : 07/01/2020

Lot n°6-Menuiseries intérieures

MENUISERIE TAVERNIER SARL - 45230 CHATILLON COLIGNY

Montant : 25 411.14 € HT

Date de notification : 07/01/2020

Lot n°7-Peinture, Revêtement de sol

ETS NEYRAT - 45700 PANNES

Montant : 11 350.00 € HT

Date de notification : 07/01/2020

Lot n°8-Electricité

ETS HAMEL - 45700 MORMANT SUR VERNISSON

Montant : 10 868.19 € HT

Date de notification : 07/01/2020

Lot n°9-V.R.D.

ETS TINET - 45210 FERRIERES EN GATINAIS

Montant : 42 719.25 € HT

Date de notification : 07/01/2020

RÉAMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES, EXTENSION DU CLUB HOUSE ET DU LOCAL RANGEMENTS AU STADE CHAMPFLEURI

Ets REVIL - 45700 PANNES

Montant : 395 925.39 € HT

Date de notification : 29/01/2020

SÉJOUR AUX GENETS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE LA MAISON DES JEUNES

Auberge de Jeunesse Genêts - 50 530 GENETS

Montant : 1 967.51 € HT

Date de notification : 08/01/2020

FOURNITURE DE CHÈQUES KDO PASSION DANS LE CADRE DES TROPHÉES DU SPORT 2019

Union Commerciale de Montargis - 45 200 MONTARGIS

Montant : 5 400.00 € HT

Date de notification : 07/01/2020

APPELS D'OFFRES OUVERTS**MARCHÉ DES ASSURANCES DE LA VILLE DE MONTARGIS ET DU C.C.A.S.****Lot n°1 -Responsabilité civile Générale et Professionnelle**

PARIS NORD ASSURANCES SERVICES - 75009 PARIS (Mandataire du Groupement)

Et AREAS DOMMAGES - 75008 PARIS (Co-Traitant)

Montant : 60 162.10 € HT pour 60 mois

Date de notification : 16/12/2019

Lot n°2 -Protection juridique de la ville et du CCAS/Protection juridique des agents et élus

ASSURANCES PILLIOT - 62921 AIRE SUR LA LYS (Mandataire du Groupement)

Et MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA - 68063 MULHOUSE (Co-Traitant)

Montant : 15 698.65 € HT pour 60 mois

Date de notification : 12/12/2019

Lot n°3-Flotte automobiles - Auto mission

ASTER - 75009 PARIS (Mandataire du Groupement)

Et BALCIA ASSURANCE - 92300 LEVALLOIS-PERRET (Co-Traitant)

Montant : 100 488.85 € HT pour 60 mois

Date de notification : 13/12/2019

Lot n°4-Risques statutaires - uniquement le sous-lot n°4.1 pour la ville de Montargis

GRAS SAVOYE SA - 92814 PUTEAUX (Mandataire du Groupement)

Et C.N.P. ASSURANCES - 75716 PARIS (Co-Traitant)

Montant : 756 759.15 € HT pour 60 mois

Date de notification : 12/12/2019

REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS AU GROUPE SCOLAIRE A.THIERRY ET AU TENNIS DE TABLE PASTEUR**Avenant n°1**

Sté BETHOUL LB - 45 700 VILLEMANDEUR

Montant : - 86 116.51 € HT

Date de notification : 23/01/2020

MARCHÉS PASSÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES

Néant

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE AFIN DE RECOURIR A LA CENTRALE D'ACHATS APPROLYS (Délibération n°14-111 du 27/10/2014)

ACCORD CADRE/MARCHÉ SUBSÉQUENT

MARCHÉ DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES, PAPIERS, FOURNITURES SCOLAIRES ET DE LOISIRS CRÉATIFS

Lot n°1 - Fournitures de bureau, enveloppes, agendas, calendriers, papiers de reprographie au détail, consommables informatiques et de sauvegarde

Sté LYRECO - 59 584 MARLY

Marché subséquent à bons de commande sans minimum, ni maximum

Date de notification 12/12/2019

Lot n°2 - Papier numérique commandé en gros (formats A4 à SR3) blanc et couleur

Sté INAPA - 91 813 CORBEIL ESSONNE

Marché subséquent à bons de commande sans minimum, ni maximum

Date de notification 12/12/2019

Lot n°4 - Fournitures de matériels pédagogiques et de loisirs créatifs

Groupement : Cyrano Val de Loire 31 - Delta Ouest - Librairie Catinaud - 45 100 ORLEANS

Marché subséquent à bons de commande sans minimum, ni maximum

Date de notification 12/12/2019

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2020

Sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Chapitre 924 402 6574 : CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES

- LADAPT LOIRET : 200 € (pour l'organisation de la 4^{ème} édition des Olympiades)

Chapitre 929 951 6574 : AIDES AU TOURISME

- Office de tourisme : 5 000 € (pour l'organisation du 3^{ème} Festival Vénitien)

Chapitre 920 048 6574 : ACTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

- Comité de Jumelage : - 5 000 € (annulation des Jumolympiques, soit une subvention de 10 000 € au lieu de 15 000 €)

Adopté à l'UNANIMITÉ.

VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UNE ÉTUDIANTE MONTARGOISE

Le Conseil Municipal décide de verser une aide financière de 250 € à une étudiante montargoise qui va effectuer un stage au Canada dans le cadre de son apprentissage. Cette aide permettra d'alléger le coût de ce stage obligatoire dans son cursus prévu de juin à juillet 2020.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU STATIONNEMENT PAYANT : AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 3 AU TRAITÉ COMMUN DU 26 FEVRIER 1997 PASSÉ AVEC LA SAP INDIGO

Le Conseil Municipal décide la mise en place d'une franchise d'une heure de stationnement sur la zone jaune du stationnement payant et autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention de concession passée avec la SAP INDIGO pour la gestion déléguée du stationnement payant sur voirie et en ouvrage, fixant les conditions de cette gratuité de stationnement à compter du 14 février 2020.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES ACTIONS MENÉES SUITE AUX OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE POUR LES EXERCICES 2013 ET SUIVANTS

Conformément à l'article L 243-9 du Code des Juridictions Financières, le Maire présente au Conseil Municipal les actions entreprises au regard des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes sur sa gestion financière depuis 2013.

Le Conseil Municipal en prend acte.

PERMISSION DE VOIRIE À L'AME POUR CONSIGNE VÉLO EN GARE DE MONTARGIS

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la permission de voirie afin que l'AME occupe gratuitement le domaine public communal, place de la Gare à Montargis, pour l'installation d'une consigné sécurisée vélos d'une capacité de 101 places, avec emprise au sol de 78 m².

Cette occupation entraînera la suppression de 6 places de stationnement payantes, à reporter ailleurs sur la ville, dans le cadre du contrat de délégation du stationnement.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

VENTE DU FONCIER SITUÉ RUE DU 82EME RI À MONTARGIS

Vu la proposition de Nexity d'acquérir les parcelles P 188 (195 m²), 183 (107 m²), 176 (185 m²) et 175 (264 m²) pour 50 000 € nets ville, dans le cadre du projet de construction d'une Résidence Services Séniors sur le site de la caserne Gudin,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale faisant ressortir une valeur favorable au prix de cession,
Considérant l'actuelle affectation de ces biens dans le domaine privé de la commune,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à accomplir les formalités et à signer l'acte de vente des propriétés communales AP 188 (195 m²), 183 (107 m²), 176 (185 m²), 175 (264 m²), situées rue du 82^{ème} Régiment d'Infanterie pour 50 000 € nets ville, les frais d'acte et autres éventuels frais (diagnostics, géomètres, études de sols diverses, etc...) étant à la charge de l'acquéreur.

Adopté à la majorité par 26 voix POUR, 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN) et 4 ABSTENTIONS (Mme GABRIELLE, M. BELLABES, M. GALLINEAU, M. BOURGUIGNAT).

MISE EN VENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ 20 RUE ÉMILE DECOURT À MONTARGIS

Considérant que le bâtiment situé 20 rue Emile Decourt à Montargis, n'est plus adapté pour l'exercice de l'activité de garderie liée à l'école Maurice Meunier, pour laquelle un programme d'aménagement est prévu dans l'enceinte de cette école,

Considérant qu'il convient de céder le bâtiment qui ne présentera plus d'utilité pour la Mairie,

Le Conseil Municipal décide :

- de désaffecter par anticipation cet immeuble du service public enfance, dans le délai de 4 mois à compter de l'acceptation de l'offre d'acquérir d'un acheteur ;
- de déclasser par anticipation ce bien du domaine public communal, dans le même laps de temps ;
- d'autoriser le Maire, à accomplir les formalités de mise en vente de cet immeuble ;

et rappelle que l'offre d'acquisition à retenir sera soumise à l'accord du Conseil Municipal.

Adopté à la MAJORITÉ par 26 voix POUR, 4 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN, M. BELABBES) et 3 ABSTENTIONS (Mme GABRIELLE, M. GALLINEAU, M. BOURGUIGNAT).

REQUALIFICATION DE LA RUE DU FAUBOURG D'ORLÉANS : AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER LA MODIFICATION DE MARCHÉ N° 1 AU LOT 01 -VRD, ESPACES VERTS

Considérant la nécessité de passer une modification de marché au lot n°1 de l'opération avec la Société COLAS CENTRE OUEST, titulaire du marché, afin d'intégrer d'une part des travaux qui se sont avérés nécessaires en cours de chantier pour mener à bien l'opération, et d'autre part une prolongation de délai d'exécution des travaux,

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la modification de marché n° 1 à passer avec la Société COLAS CENTRE OUEST pour le lot n°1 d'un montant de 49 740.17 € HT, qui porte le nouveau montant du marché de 719 866.98 € HT à 769 607.15 € HT et intègre également la prolongation de délai d'exécution des travaux.

Adopté à l'UNANIMITÉ

REQUALIFICATION DE LA RUE DU FAUBOURG D'ORLÉANS : AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER LA MODIFICATION DE MARCHÉ N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Vu les travaux supplémentaires réalisés pour mener à bien l'opération, à savoir l'interruption des travaux suite aux aléas du chantier de la démolition du 31 de la rue du Fg d'Orléans et des études complémentaires pour préciser les modalités techniques de l'installation des Points d'Apport Volontaire,

Considérant la nécessité de passer une modification de marché avec le groupement **CAMBIUM 17/CERAMO**, titulaire du marché, afin de régulariser en plus-value le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre calculé sur la base de ces travaux supplémentaires,

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la modification de marché n° 1 à passer avec le groupement **CAMBIUM 17/CERAMO** d'un montant de 2 984.41 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché de 22 300.00 € HT à 25 284.41 € HT.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DU LOIRET RELATIVE À LA GESTION DES PLANTATIONS D'ALIGNEMENT EN BORDURE DE LA RD 2007

Suite à la suppression de peupliers noirs dépérissants et cassants sur le domaine public routier départemental en contre bas de la route départementale n° 2007 (bas de talus routier) implantés à proximité de parkings latéraux aux rues du Grand Clos et de l'Europe, la ville a proposé un projet de plantations en alignement de chênes rouvres sur les mêmes dépendances.

Le Département et la ville ont donc convenu que le Département prend en charge l'achat des arbres et fournitures et la ville la gestion et l'entretien des plantations.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention formalisant ces dispositions.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

4 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN, M. BELLABES)

Mme GABRIELLE, M. GALLINEAU et M. BOURGUIGNAT ne participent pas au vote.

ATTRIBUTION DE CHÈQUES KDO POUR LES TROPHÉES DU SPORT 2019

Le Conseil Municipal approuve les modalités d'attribution des récompenses des trophées du sport 2019 et décide d'attribuer à chaque sportif ou équipe et aux bénévoles élus par la « Commission des sages » figurant sur la liste nominative qui sera dressée à cet effet, deux chèques KDO Passion d'une valeur de 15 € chacun.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION DE POSTE

Vu le tableau de l'effectif des postes,

Considérant l'avancement de grade d'un agent pluri-communal dans sa collectivité principale,

Le Conseil Municipal décide de créer 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à TNC 11/20.

(soit 16 postes créés dont 7 à TNC : 1 TNC à 18.25/20, 1 TNC à 18/20, 1 TNC à 14.50/20, 2 TNC à 14/20, 1 TNC à 11/20 et 1 TNC à 3/20).

Adopté à l'UNANIMITÉ.

PRISE EN CHARGE DU COÛT DE TRANSPORT DU SÉJOUR ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION LES PARENTS DE CHAUTEMPS

Considérant le projet de l'association « les Parents de Chautemps » d'organiser un séjour en Vendée pour une trentaine d'enfants du quartier, du 04 au 11 Juillet 2020, encadré par une dizaine de parents,

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge le coût de transport du séjour qui s'élève à 4 000 €.

Adopté à l'UNANIMITÉ.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Benoît DIGEON,
Maire de Montargis,